

DÉCEMBRE 2016



ARTISANAT & ENVIRONNEMENT



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Centre-Val de Loire

ISOLATION, ACCESSIBILITÉ, RÉNOVATION : ÉTAT DES LIEUX DES LOCAUX D'ACTIVITÉS DES ARTISANS

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE



Observatoire des Métiers et de l'Artisanat en Région Centre-Val de Loire

Enquête réalisée en concertation avec les organismes suivants :



La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, en liaison avec la DREAL, la CAPEB, la FFB et Envirobat, a réalisé une enquête sur l'état des bâtiments utilisés par les entreprises artisanales (énergie, isolation, accessibilité, gestion des déchets).

Cette étude vise à définir les besoins en matière de rénovation des locaux professionnels. Ce questionnaire a permis d'évaluer l'état des bâtiments, de connaître les motivations et les freins à la rénovation, d'orienter l'accompagnement proposé par le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et d'estimer le marché potentiel pour les professionnels du bâtiment.

En parallèle, les réponses des artisans enrichissent la réflexion régionale sur le sujet de la rénovation énergétique des bâtiments. Avec le soutien des décideurs régionaux, nous pourrions renforcer notre programme d'actions pour mieux accompagner les artisans dans leurs projets de développement.

Les partenaires financiers de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat pour cette étude sont : l'Union Européenne (FEDER), l'Etat et le Conseil Régional du Centre-Val de Loire

Méthodologie

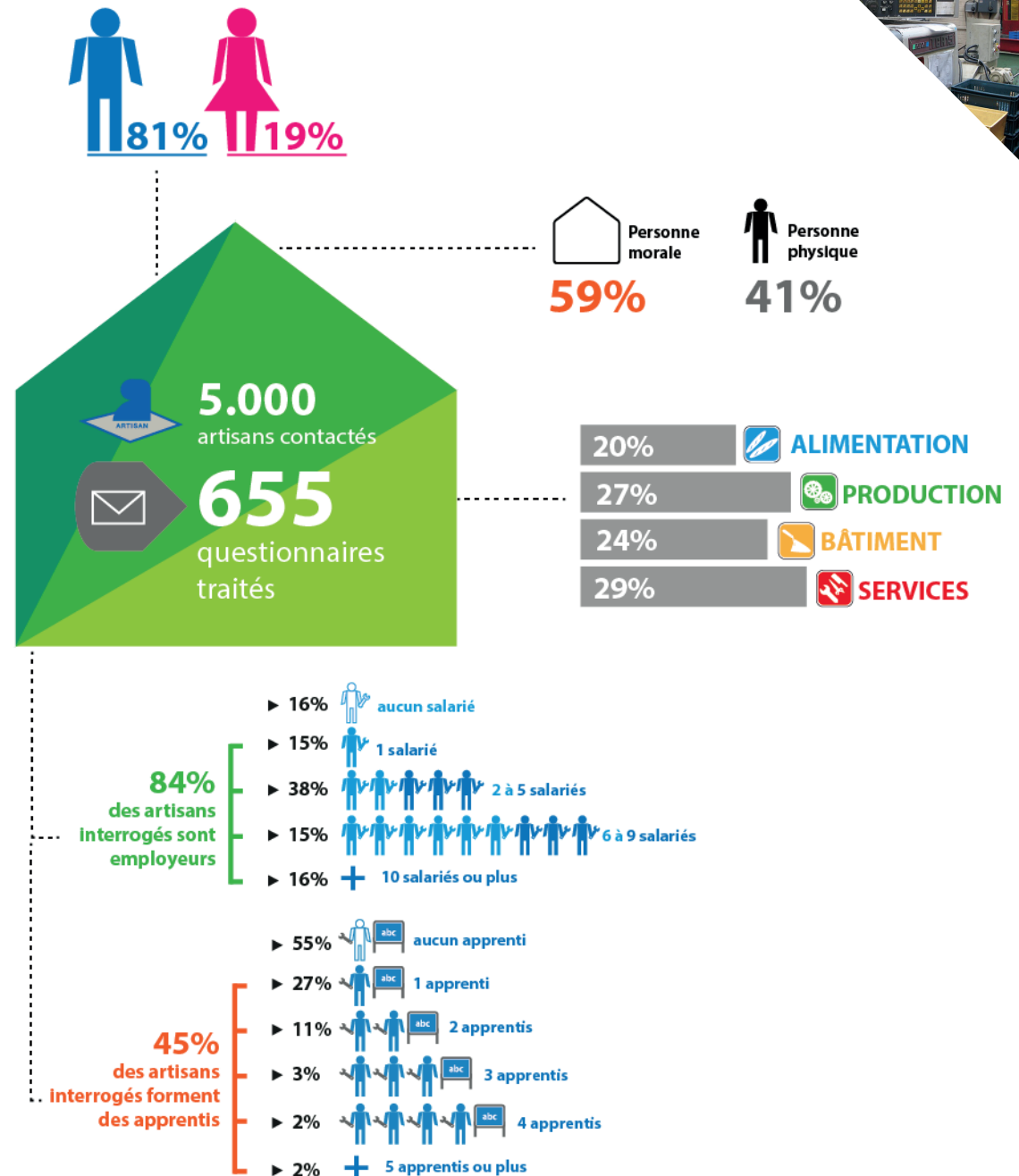
Nous avons volontairement sélectionné un panel d'entreprises artisanales classiques par opposition aux micro-entreprises. En effet, nombre de micro-entreprises ne disposent pas de locaux propres du fait de leur activité réduite et utilisent leur domicile personnel. De plus, nombre de métiers prisés par les micro-entreprises ne nécessitent pas toujours d'investissement immobilier spécifique : la coiffure à domicile dans les Services, l'électricité ou la peinture dans le Bâtiment par exemple.

Ce panel d'entreprises classiques a respecté les critères de représentativité géographique correspondant au tissu artisanal régional. De plus, nous avons cherché un certain équilibre au niveau de la répartition dans les quatre grands secteurs d'activité pour rendre possible une exploitation statistique sur ce critère. Nous avons donc une surreprésentation des métiers de l'Alimentaire (20%) et de la Production (27%), alors que le poids de ces deux secteurs est respectivement de 11% et de 14%.

Le questionnaire a été transmis par voie postale à près de 5.000 artisans et 655 questionnaires ont été retournés à notre observatoire pour analyse de leurs réponses.

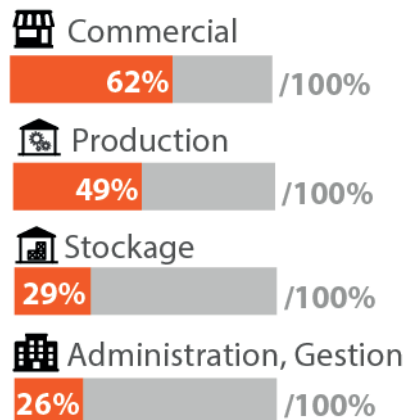
Nombre de questionnaires traités par département et par secteur d'activité

18	CHER	98				ALIMENTATION	133		
28	EURE-ET-LOIR	71				PRODUCTION	178		
36	INDRE	71				BATIMENT	153		
37	INDRE-ET-LOIRE	172				SERVICES	191		
41	LOIR-ET-CHER	57							
45	LOIRET	186							



2 PROFIL DES BÂTIMENTS ARTISANAUX

A. Quels sont les principaux usages de votre établissement ?



Plusieurs réponses possibles

A Usage de l'établissement

La plupart des entreprises artisanales ont un seul établissement ; dès lors le local d'activité est à "usages multiples" allant de la production à la vente, en passant par la gestion administrative, le stockage des produits (ou la réalisation d'une prestation de service).

Les fonctions commerciales (62%) et de production (49%) sont les plus courantes. Le stockage (29%) et la gestion administrative (26%) sont moins fréquents. Toutefois, il existe des particularités liées aux activités de ces entreprises : 91% des établissements de l'Alimentaire et 82% des établissements des Services disposent de locaux commerciaux, 78% des établissements de la Production ont des locaux dédiés à la fabrication, et un établissement sur deux du Bâtiment les utilise pour le stockage de matériaux.

B. Quel est le statut d'occupation de votre local d'activité ?



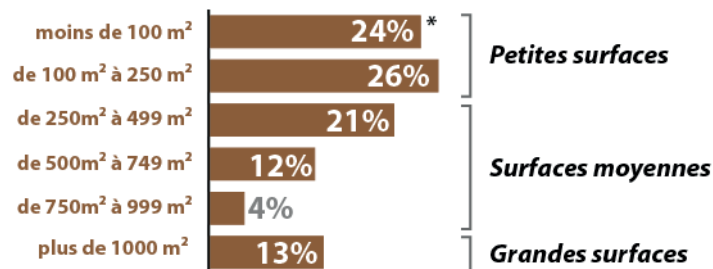
B Statut d'occupation

La répartition entre propriétaire et locataire est étonnamment équilibrée : 51% de propriétaires pour 49% de locataires. Les démarches d'amélioration en matière esthétique, environnementale ou de confort de leur local d'activité sont facilitées pour les propriétaires. En revanche, les locataires sont tributaires de leur bailleur et ils s'engagent moins facilement dans des travaux à leur propre compte.

Dans le cadre de nos analyses, nous avons croisé le statut d'occupation avec la localisation du lieu d'activité (rural/urbain*). Il existe une vraie spécificité rurale avec une part de propriétaires (58%) plus élevée que la moyenne (51%). Elle est de seulement 44% dans les villes.

**Analyse portant d'une part sur les communes de moins de 2.000 habitants et de l'autre sur les villes de plus de 2.000 habitants*

C. Quelle est la surface de votre local d'activité ?

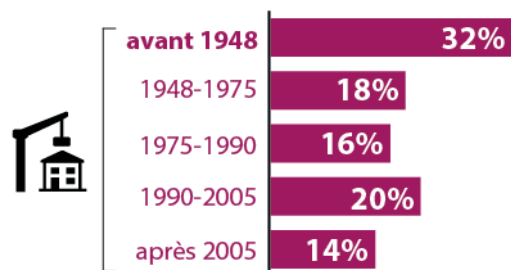


C Surface occupée

La répartition des artisans enquêtés en fonction de la surface occupée fait apparaître que la grande majorité des artisans (71%) utilisent des surfaces inférieures à 500 m², dont une part non négligeable (10%) disposent de moins de 50 m².

La moitié du panel mobilise des surfaces inférieures à 250 m², en particulier dans des activités dans l'Alimentaire ou des Services dans cette catégorie. À l'inverse, les entreprises du secteur du Bâtiment sont plus fréquemment utilisatrices de surfaces moyennes. Les plus grandes surfaces ont la préférence des entreprises du secteur de la Production.

D. Quelle est la période de construction de votre local d'activité ?



D Période de construction

Nous avons demandé aux artisans d'indiquer la période de construction de leur local d'activité. Premier constat, la proportion des bâtiments anciens est très importante (32% avant 1948).

La première réglementation thermique a été instaurée suite au premier choc pétrolier de 1973. Elle a déclenché une prise de conscience de la nécessité d'économiser l'énergie. Toutefois, elle ne concernait que les bâtiments d'habitation. Il a fallu attendre la RT 1988 pour que les bâtiments non résidentiels soient concernés.

Près de deux tiers des artisans interrogés utilisent des bâtiments "potentiellement énergivores" dont la conception remonte à une date antérieure à la mise en oeuvre de la RT 1988. Ce constat ne tient pas compte des travaux d'amélioration des performances énergétiques qui ont pu être réalisés par les artisans. En revanche, l'amélioration de ce type de bâtiment est souvent plus coûteuse et peut parfois se révéler complexe compte tenu de l'ampleur des travaux à effectuer.

Dans le cadre de nos analyses, nous avons croisé la période de construction avec la localisation du lieu d'activité (rural/urbain*) sans que l'on puisse relever de spécificités notables sur ce critère.

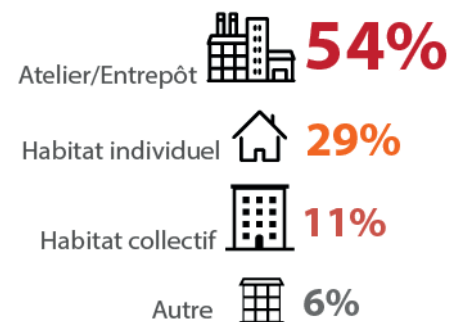
**Analyse portant d'une part sur les communes de moins de 2.000 habitants et de l'autre sur les villes de plus de 2.000 habitants*

E Type de construction

La population d'artisans enquêtés a plus fortement recours à des locaux d'activités de type Atelier/Entrepôt (54% des réponses) ou dans une moindre mesure des habitats individuels utilisés pour des usages professionnels (29%). Les immeubles (11%) et les bâtiments à vocation tertiaire (dans la catégorie Autre 6%) sont moins fréquemment utilisés.

Au niveau des secteurs d'activités, près des deux tiers (63%) des entreprises de l'Alimentaire disposent d'un local d'activité au sein d'un habitat individuel. À l'inverse, 78% des entreprises du Bâtiment et 73% de celles de la Production travaillent au sein d'Ateliers ou d'Entrepôts. Les formes de bâtiments professionnels les plus divers se trouvent dans le secteur des Services : Atelier/Entrepôt 42%, Habitat individuel (30%), Habitat collectif (20%) et Autre (8%).

E. De quel type de construction s'agit-il ?



F. Votre local d'activité est-il utilisé pour l'accueil du public ?

49%

d'Établissements
Recevant du
Public

dont



F Etablissements recevant du public

Accueillir ses clients dans un local valorisant l'activité et savoir-faire de l'artisan est une préoccupation légitime. Par ailleurs, la question de l'accessibilité à un public spécifique relève à la fois de l'esprit citoyen et de la conscience d'un véritable enjeu économique induit par une frange de clientèle potentielle qui se développe.

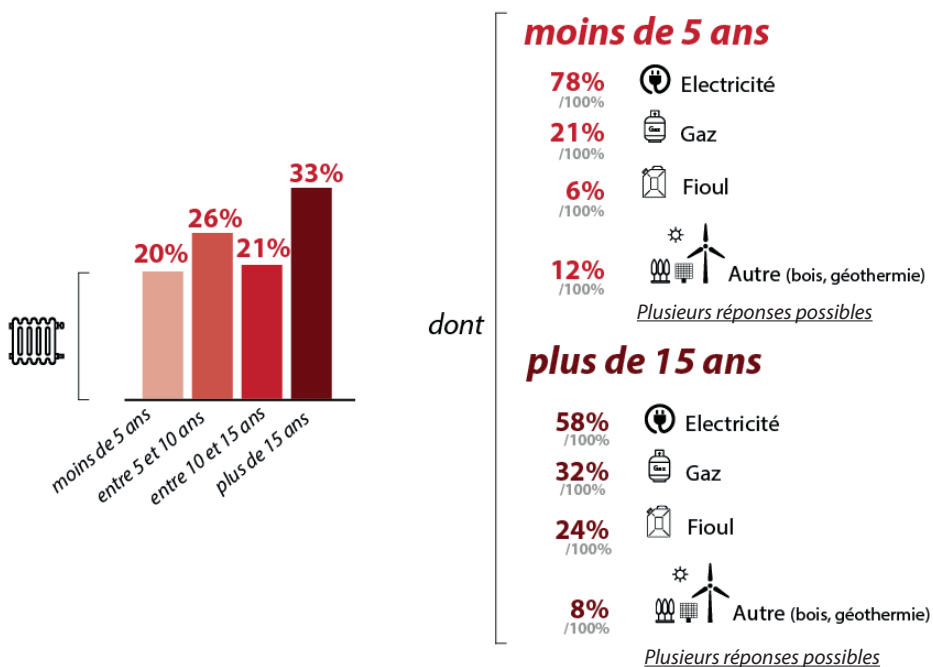
Dans un cas sur deux (49%), l'artisan exerce dans un établissement recevant du public (ERP). Les entreprises du secteur Alimentaire parmi lesquelles de nombreuses boucheries, charcuteries, boulangeries, et celles des Services (pressings, garage, fleuriste) sont fortement concernées par ce sujet avec 71% et 74% de réponses positives. Dans la Production (30%) et le Bâtiment (22%), l'accueil du public est plus marginal.

G Âge de l'installation de chauffage

Les entreprises artisanales interrogées ont manifestement des installations de chauffage plutôt anciennes : 54% des entreprises interrogées ont des équipements datant de plus de 10 ans (33% de plus de 15 ans).

Pour ces installations plus anciennes, le gaz est employé chez 32% des artisans, suivi du fioul (24%). L'énergie électrique (58%), majoritaire, est cependant moins utilisée que par les artisans qui ont renouvelé leur installation de chauffage, il y a moins de 5 ans (78%). Sans surprise, les énergies renouvelables sont plus souvent intégrées que par le passé: (12% contre 8%).

G. Quel est l'âge de votre installation de chauffage ?

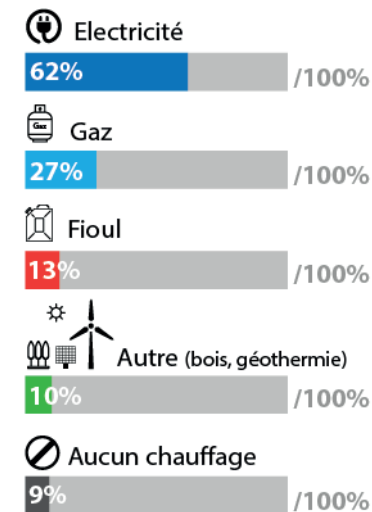


H Type d'énergie pour le chauffage

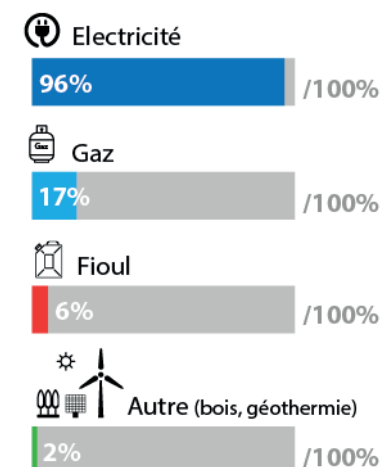
Globalement, les artisans ont principalement recours à l'électricité (62% des répondants) pour le chauffage, suivent, le gaz (27%) et le fioul (13%). Les énergies renouvelables (bois, géothermie) restent pour l'instant peu utilisées, il y a un potentiel élevé compte tenu des savoir-faire des artisans du Bâtiment dans ce domaine.

Enfin, 9% des artisans ne disposent d'aucun mode de chauffage dans leur local d'activité, il peut s'agir d'ateliers ou d'entrepôts dont l'usage ne nécessite pas l'installation d'un système de chauffage ou que celui-ci serait inadapté aux contraintes de l'activité (ex: garage automobile).

H. Quel type d'énergie utilisez-vous pour vous chauffer ?



I. Quel type d'énergie utilisez-vous pour les autres usages de votre entreprise ?



I Type d'énergie pour les autres usages

En règle générale, l'électricité (96% des réponses) est indispensable pour le bon fonctionnement des entreprises artisanales : l'utilisation de l'outil de production, l'éclairage des locaux, les équipements informatiques. Seul le gaz représente dans certains cas (17%), une solution alternative (plutôt dans le secteur de la Production ou du Bâtiment).

Le fioul (6%) ou les énergies renouvelables (2%) sont rarement utilisées comme source d'énergie en dehors du chauffage.

J

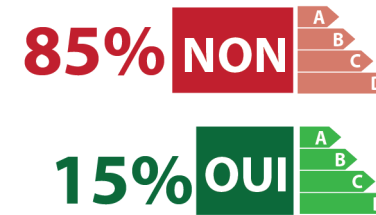
Diagnostic énergétique

Le diagnostic de performance énergétique (ou DPE) est réalisé en France, pour les bâtiments existants, lors de la vente ou la location de logements et de bâtiments tertiaires (bureaux, commerces...). Il est obligatoire pour les bâtiments neufs depuis le 1er juillet 2007. Il vise à informer le propriétaire et le locataire de la consommation d'énergie pour son chauffage, son refroidissement, sa production d'eau chaude sanitaire (ECS), mais pas sur les autres usages (appareils électroménagers, ventilation et dans certains types de bâtiment avec éclairage intégré aux locaux).

Les artisans peuvent aussi solliciter directement un bureau d'étude thermique ou les agents des Chambres consulaires pour faire une évaluation énergétique en dehors des démarches de vente ou de location de leurs locaux d'activités.

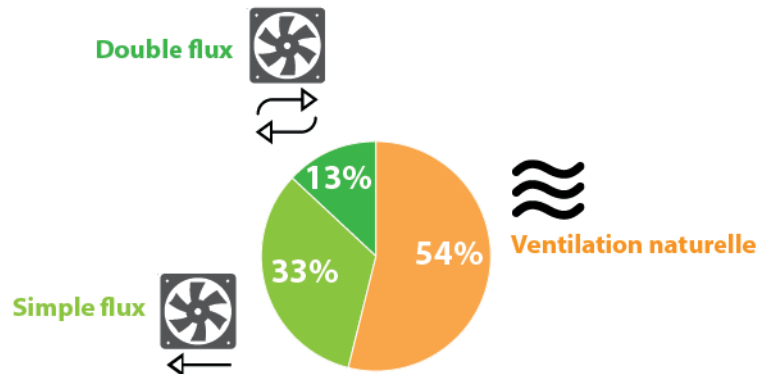
Seuls 15% des artisans interrogés ont déjà fait réaliser ce diagnostic. L'autre fraction, considérable, (85%) n'est donc pas informée de la performance énergétique de son local d'activité. En outre, la proportion d'artisans ayant pour projet de réaliser un DPE est plutôt faible (5%).

J. Avez-vous déjà réalisé un diagnostic énergétique ?



Seuls 5% des artisans interrogés ont le projet de réaliser un DPE à court terme

K. Quel système de ventilation utilisez-vous dans vos locaux ?



K

Système de ventilation

La Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) a fait son apparition dans les années 70. Elle est aujourd'hui fréquemment utilisée. Il existe deux systèmes de ventilation mécanique : la VMC simple flux aspire l'air intérieur et la VMC double flux fonctionne sur le même principe qu'une simple flux mais adjoint un échangeur thermique. Ainsi, les flux d'airs entrant et sortant échangent des calories. En hiver, ce système permet de préchauffer l'air froid entrant à l'aide de l'air chaud sortant, tandis que l'été, il permet de rafraîchir l'air chaud entrant avec l'air plus frais sortant.

Du fait de l'ancienneté des locaux professionnels (la moitié du parc date d'avant 1975), la part des artisans ne disposant que d'une ventilation naturelle est majoritaire (54%). Un tiers des artisans (33%) emploie une ventilation simple flux et 13% une ventilation double flux. En l'absence de système de VMC adaptée à l'usage des locaux, les déperditions thermiques sont fortes et peuvent entraîner une surconsommation d'énergie pour le chauffage ou la climatisation.

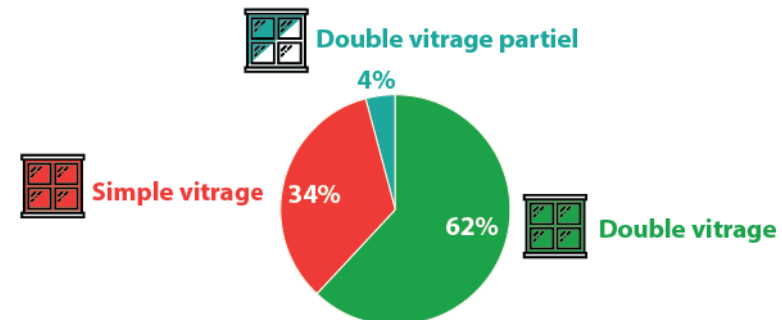
L

Qualité des vitrages

Le double vitrage est apparu pour répondre à l'impératif d'économie d'énergie résultant des deux chocs pétroliers des années 1970. Il présente l'intérêt de permettre une meilleure isolation thermique, à l'aide de la lame d'air immobile constituant un bon isolant, bien meilleur que le verre simple.

Près des deux tiers des artisans interrogés ont des locaux professionnels équipés de double vitrage : intégralement (62%) ou partiellement (4%). Un tiers (34%) des répondants compose donc avec des problématiques de paroi froide entraînant la formation de condensation et des pertes de chaleur en hiver.

L. Quel type de vitrage avez-vous dans vos locaux ?



3 TRAVAUX DE RÉNOVATION RÉALISÉS

A. Avez-vous réalisé des travaux de rénovation au cours des cinq dernières années?

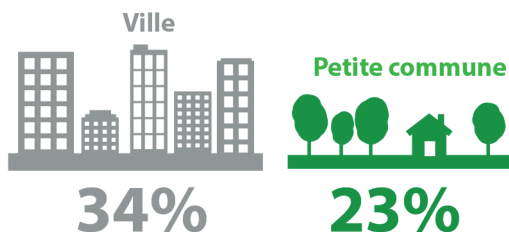


30% des artisans interrogés ont effectué des travaux de rénovation durant les 5 dernières années.

dont



dont



A Travaux de rénovation durant les 5 dernières années

Au cours des cinq dernières années, moins d'un tiers (30%) des artisans interrogés a réalisé des travaux de rénovation de ses locaux professionnels. Toutefois, il existe une disparité très nette entre les secteurs d'activité avec un point haut dans l'Alimentaire (49%) et un point bas (16%) dans le Bâtiment. On peut émettre l'hypothèse que l'accueil de la clientèle joue un rôle important dans la motivation de l'artisan. Les taux dans les Services (31%) et la Production (27%) sont proches de la moyenne.

En analysant ces réponses sous l'angle du critère rural ou urbain*, il ressort que la présence en ville est un élément incitant à la réalisation de travaux de rénovation. Il est possible que la forte concurrence liée à une densité d'entreprises plus forte joue un rôle déclencheur ou encore que la stabilité financière de ces établissements soit meilleure compte tenu de la bonne densité de population de ces territoires et donc de la présence d'une clientèle potentielle plus nombreuse.

*Analyse portant d'une part sur les communes de moins de 2.000 habitants et de l'autre sur les villes de plus de 2.000 habitants

B Montant des travaux

Parmi les 30% ayant engagé des travaux, le montant consacré est généralement élevé : 64% des artisans ont dépensé 20.000€ ou plus. Ils sont seulement 13% à avoir des coûts inférieurs à 5.000€ (9% entre 5.000 et 9.999€, et 14% entre 10.000 et 19.999€)

La taille des surfaces concernées, l'ancienneté du Bâti, la diversité des travaux engagés sont des facteurs augmentant la facture finale des artisans.

B. Quel a été le montant des travaux ?

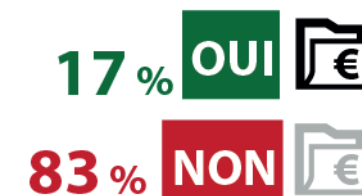


C Aides financières

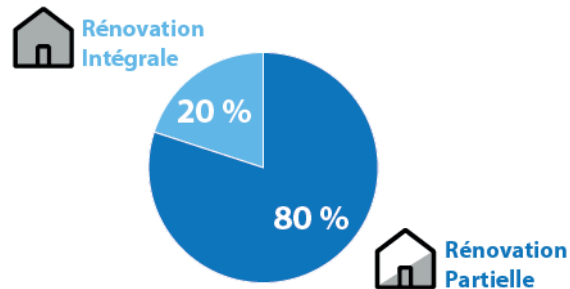
Dans le cadre du financement de leurs travaux de rénovation, seuls 17% des chefs d'entreprises ont bénéficié d'une aide publique sous la forme de prêt à taux préférentiel ou d'aides directes.

Les organismes sollicités par les artisans sont le Conseil Régional, les communautés de communes ou d'agglomération, et les services de l'Etat.

C. Avez-vous bénéficié d'aides financières pour leur réalisation ?



D. La rénovation a-t-elle concerné l'ensemble de votre bâtiment ?



D Rénovation partielle ou intégrale

Un artisan sur cinq fait le choix d'une rénovation intégrale de son local professionnel, une information à mettre en relation avec le coût élevé des travaux (encadré 3-B).

Une rénovation d'un bâtiment peut parfois se révéler coûteuse et longue, c'est pourquoi une large majorité d'artisans (quatre sur cinq) font le choix d'une rénovation partielle et abordable. L'amélioration du bâti cible alors un ou deux postes de travaux prioritaires à leurs yeux : les ouvertures (portes ou fenêtres), la façade, les murs ou la toiture.



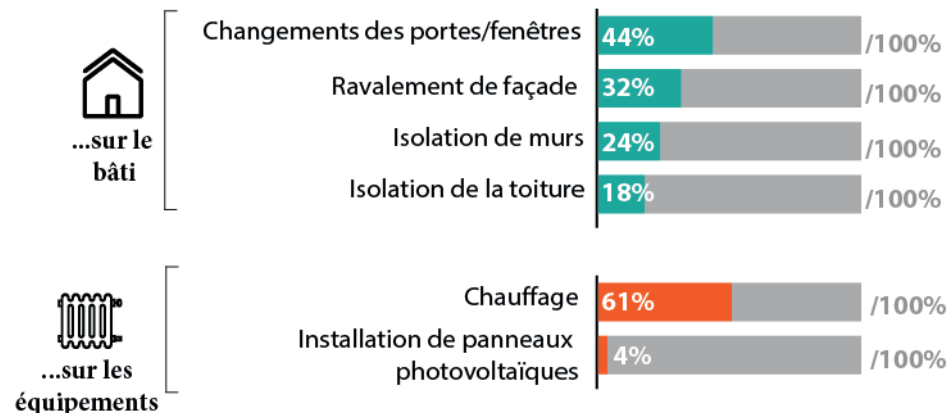
E Type de travaux de rénovation

Au vu des réponses obtenues, les principaux choix de rénovation du bâti sont ciblés sur les portes/fenêtres (44%) ou la façade (32%). Dans une moindre mesure, l'isolation des murs (24%) ou de la toiture (18%) a aussi été réalisée.

En matière d'équipements, l'installation de chauffage fait fréquemment l'objet d'une évolution (61% des artisans interrogés). Signe des changements dans les pratiques, quelques artisans (4%) ont fait installer des panneaux photovoltaïques.

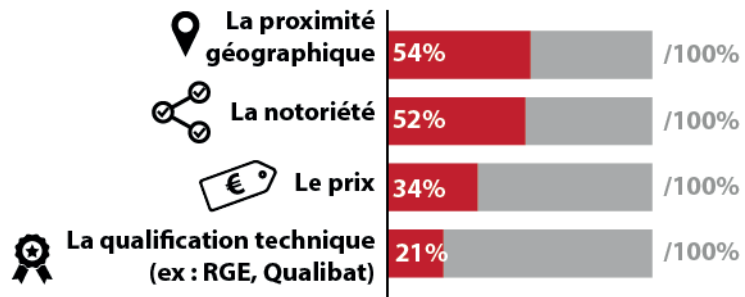
En parallèle de ces travaux thermiques, un artisan sur deux a également effectué d'autres types de travaux portant sur la modernisation de l'espace intérieur, la mise aux normes de son installation électrique ou l'accessibilité.

E. Quels types de travaux de rénovation avez-vous réalisés (hors outil de production) ?



Plusieurs réponses possibles

F. Quels ont été les critères de choix qui vous ont orienté vers telle ou telle entreprise de rénovation ?



Plusieurs réponses possibles

F Choix de l'entreprise de rénovation

Face aux nombreuses entreprises du bâtiment présentes sur le créneau de la rénovation, le choix des artisans s'est porté avant tout vers les entreprises situées à proximité (54% des répondants) et ayant une excellente réputation (52%).

De manière plus surprenante, le prix (34%) et les qualifications techniques (21%) sont finalement moins déterminants dans le choix. La méconnaissance des labels techniques peut expliquer en partie cette situation.

G Motivations pour la rénovation

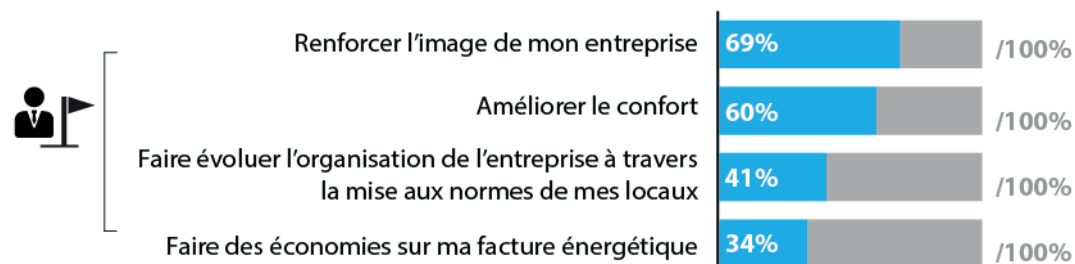
Pour les artisans, les deux principales motivations pour rénover sont :

- renforcer l'image de leur entreprise (69% des répondants)
- améliorer le confort (60% des répondants)

Cette rénovation est aussi, pour deux artisans sur cinq, une opportunité de faire évoluer l'organisation de l'entreprise à travers la mise aux normes des locaux : la disposition des différentes pièces à l'intérieur des locaux, le fonctionnement autour de l'outil de production, la mise en accessibilité...

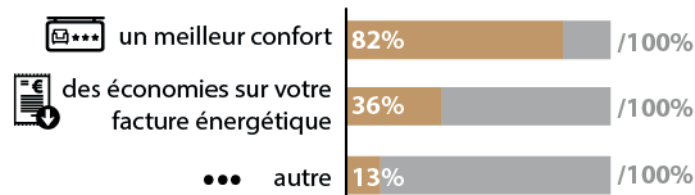
Si la volonté de faire des économies sur leur facture d'énergie n'est pas un critère déterminant, le sujet reste présent au moment du choix de la nature des travaux à entreprendre (plus de trois artisans sur dix).

G. Quelles ont été vos motivations pour effectuer ces travaux de rénovation ?



Plusieurs réponses possibles

H. Avez-vous constaté de réelles améliorations suite à ces travaux ?



Plusieurs réponses possibles

H Constat d'amélioration suite à la rénovation

L'ensemble des travaux de rénovation effectués chez ces artisans ont apporté un meilleur confort à 82% des artisans interrogés. En parallèle, les gains sur la facture énergétique ne sont constatés que pour 36% des artisans.

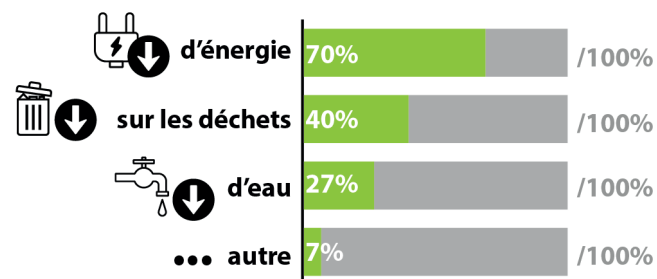
Au vu des motivations de départ (encadré 3-G), les résultats sont cohérents par rapport aux attentes. Le constat d'amélioration est réel pour ces entreprises artisanales et justifie les dépenses engagées dans ces travaux.

I Autres actions de réduction de la consommation

Parallèlement à la recherche de gains dans le domaine énergétique, d'autres initiatives sont mises en oeuvre pour réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise.

- Réduire sa consommation d'énergie en optant pour des appareils électriques plus modernes (ex : machines plus efficaces, éclairage LED) chez 70% des artisans
- Réduire ses déchets (ex : mise en place du tri sélectif) chez 40% des artisans
- Réduire sa consommation d'eau (ex : installation de mitigeur et de mousseur) chez 27% des artisans

I. Avez-vous mené d'autres actions pour réduire vos consommations ?



Plusieurs réponses possibles

A Projets de rénovation au cours des trois prochaines années

Un artisan sur cinq a prévu d'effectuer des travaux de rénovation durant la période 2017-2019. Si cette proportion semble importante, elle masque des disparités entre les quatre secteurs d'activités de l'Artisanat. À l'image des réponses obtenues sur les autres thématiques, le secteur Alimentaire se distingue avec 35% des artisans ayant répondu par l'affirmative, soit 7 à 14 points de plus que les trois autres secteurs.

Par ailleurs, la localisation du lieu d'activité montre une distinction marquée dans les réponses entre les artisans en zone rurale (16%), et ceux en zone urbaine (22%)*.

*Analyse portant d'une part sur les communes de moins de 2.000 habitants et de l'autre sur les villes de plus de 2.000 habitants

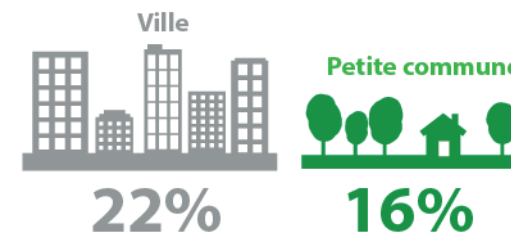


20 % des artisans interrogés ont prévu des travaux de rénovation au cours des 3 prochaines années.

dont



dont

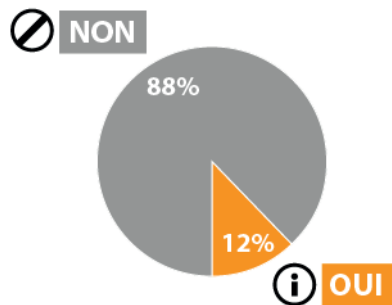


B Informations préalables à la rénovation

Parmi les artisans ayant un projet de rénovation, tous n'ont pas nécessairement encore entamé sa préparation. La part de ces artisans ayant déjà recherché des informations techniques sur la rénovation de leur bâtiment est de seulement 12%. Ces données techniques ont été collectées chez des experts (CMA, organisations professionnelles, architectes) ou sur des sites Internet.

Néanmoins, une grande partie des choix de rénovation de ces entreprises artisanales semble basée directement sur les échanges entre le chef d'entreprise et l'entreprise du bâtiment sélectionnée pour la réalisation des travaux. La phase de réflexion en amont du projet apparaît plutôt réduite.

B. Avez-vous déjà recueilli des informations pour concevoir votre projet de rénovation ?

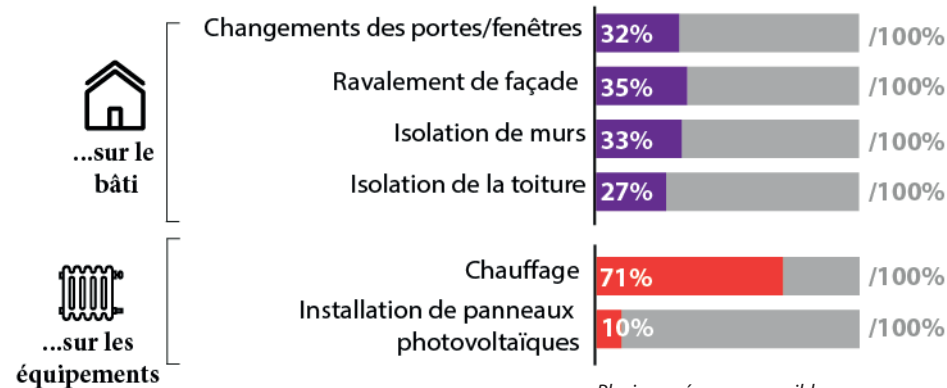


C Types de travaux de rénovation

Contrairement à ce qui a été observé sur les rénovations réalisées, les types de travaux prévus sur le bâti sont véritablement diversifiés avec une amplitude comprise entre 27% et 35% pour les portes/fenêtres, le ravalement de façade, ou l'isolation des murs et de la toiture. L'évolution majeure concerne l'isolation des murs et de la toiture, s'agit-il pour autant d'une meilleure prise en compte de son impact en terme d'efficacité thermique ou d'un simple rééquilibrage des besoins ?

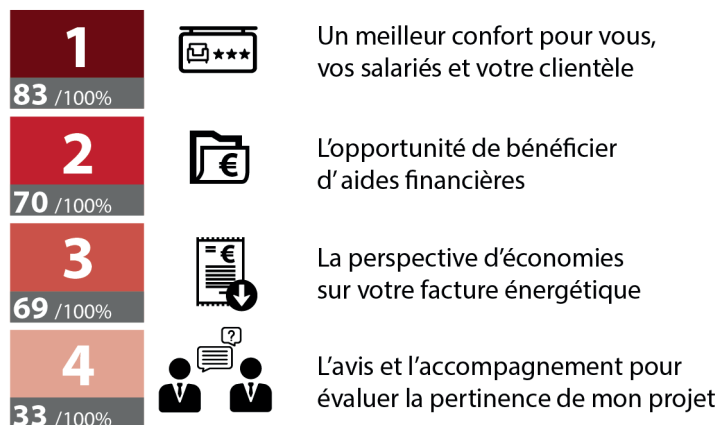
Sur les équipements, la tendance est plus marquée avec plus de 70% des travaux portant sur le système de chauffage (71%). À noter, les projets de travaux de rénovation incluant l'installation de panneaux photovoltaïques sont 6 points au-dessus de la valeur obtenue sur les cinq ans précédents.

C. Quels types de travaux de rénovation avez-vous prévu (hors outil de production) ?



Plusieurs réponses possibles

D. Quels sont les quatre principaux facteurs qui vous inciteraient à effectuer des travaux de rénovation ?



Plusieurs réponses possibles

D Principales motivations pour le projet de rénovation

La population d'artisans enquêtée est particulièrement sensible à la question du confort pour eux-mêmes, leurs salariés et la clientèle. Plus de quatre entreprises sur cinq (83%) mettent en avant l'intérêt de ces aménagements en terme de fonctionnement de l'entreprise, d'agrément thermique, et d'amélioration de la qualité de l'accueil des clients.

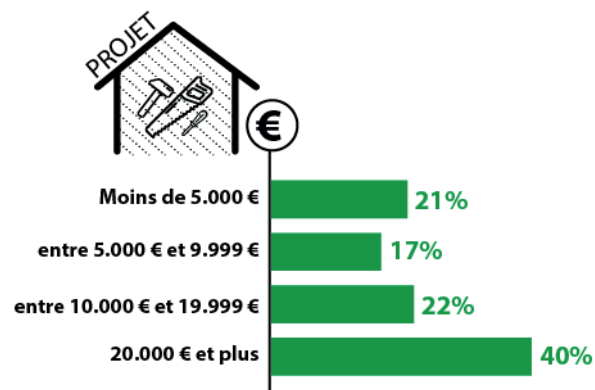
En deuxième et troisième positions, les artisans soulignent le rôle incitatif des aides financières (70%) pour financer ces travaux et leur espoir de voir diminuer leur facture énergétique (69%).

Enfin, la possibilité de bénéficier d'un accompagnement par un spécialiste pour évaluer la pertinence des travaux par rapport aux besoins (33%) leur semble relativement moins déterminante.

E Montant estimé du projet de rénovation

Les montants des projets de rénovation sont évidemment difficiles à comparer entre eux, compte-tenu de la grande diversité de situation. Néanmoins, ils reflètent souvent des investissements lourds pour les artisans (40% des montants estimés sont supérieurs à 20.000€). Ces choix jouent forcément sur la capacité d'investissement de l'entreprise dans d'autres domaines, comme le matériel (ex: outils de production).

E. Quel est le montant estimé de ces travaux de rénovation ?



A Travaux liés à l'accessibilité

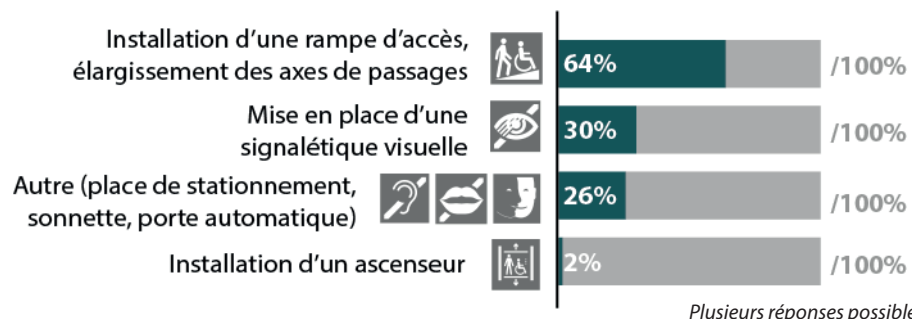
La notion d'accessibilité repose sur la capacité d'une entreprise à pouvoir accueillir tous ses publics, qu'ils soient employés, prestataires ou clients. Toute personne doit être en mesure de circuler facilement aux abords, comme à l'intérieur de l'entreprise, ce quel que soit le type de handicap. Conscients de cette problématique, plus d'un quart des artisans (26%) ont effectué des travaux de mise en accessibilité ; 36% d'établissements pour ceux accueillant du public.

B Type de travaux de mise en accessibilité

Tous les établissements recevant du public (ERP) devaient être accessibles à toutes les formes de handicap au 1er janvier 2015. Face au constat, partagé par tous les acteurs, que l'échéance ne serait pas respectée, des nouvelles dispositions réglementaires simplifiées (Agenda d'accessibilité programmée) ont été élaborées pour étaler dans le temps ce processus.

Cette obligation légale est le premier motif de mise en accessibilité (75% des répondants), mais les artisans ont précisé que la présence de personnes en situation de handicap dans l'entourage ont pu jouer un rôle (25%), tout comme les demandes exprimées par la clientèle (10%).

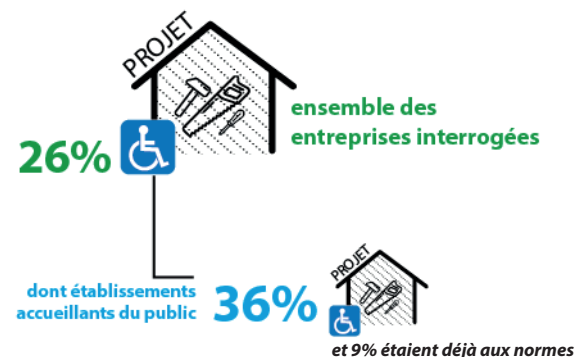
C. Quel type de travaux pour l'accessibilité de vos locaux avez-vous réalisé ?



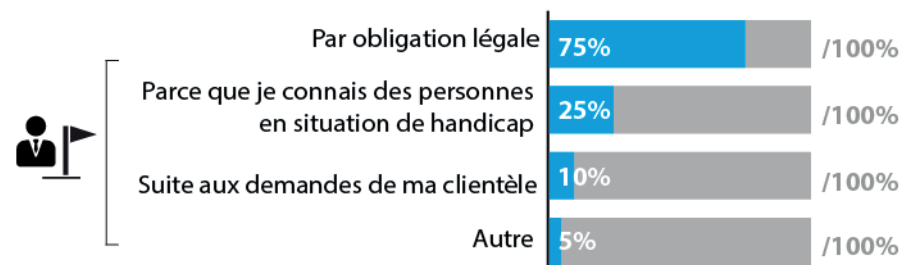
D Projets de travaux de mise en accessibilité

Participants aux objectifs ambitieux en matière d'accessibilité, 14% des artisans ont prévu de réaliser des travaux dans leur établissement pour se mettre aux normes mais probablement aussi par prise de conscience des besoins actuels de la population et notamment son vieillissement.

A. Avez-vous réalisé au cours des dernières années des travaux pour améliorer l'accessibilité de vos locaux aux personnes en situation de handicap ?



B. Pour quelles raisons, avez-vous réalisé ces travaux d'accessibilité ?



Plusieurs réponses possibles

C Réalisation de mise en accessibilité

Si les travaux d'adaptation ont un coût, ils améliorent durablement le quotidien des salariés, des clients ou des prestataires. En termes d'image, l'adaptation aux normes d'accessibilité a un impact positif auprès du public qu'il s'agisse de personnes âgées, de femmes enceintes, de mères de famille utilisant une poussette ou encore de personnes souffrant d'un handicap temporaire suite à une blessure. Le plus fréquemment, les artisans ont mis en place une rampe d'accès ou un élargissement des axes de passage (64%), ou encore une signalétique visuelle (30%).

D. Envisagez-vous des travaux de mise en accessibilité dans les trois prochaines années ?



*18% des ERP

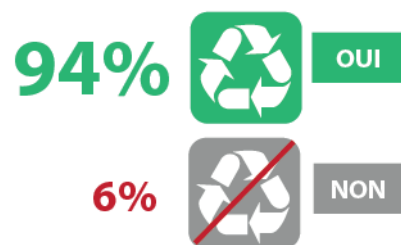
A Tri des déchets dans votre entreprise

Depuis l'ordonnance du 17 décembre 2010 transposant diverses dispositions du Droit européen en matière de déchets, toute entreprise est censée mettre en place un tri des déchets à la source et une collecte séparée de ces déchets. Cette ordonnance concerne cinq flux : le papier, les métaux, les plastiques, le verre et le bois. Cependant, son application dans les entreprises ne s'est pas systématiquement concrétisée. Pour relancer cette démarche, un décret publié le 12 mars 2016 fixe les dispositions réglementaires permettant la mise en œuvre progressive du tri à la source et de la collecte séparée de ces déchets par les entreprises de plus de 20 salariés.

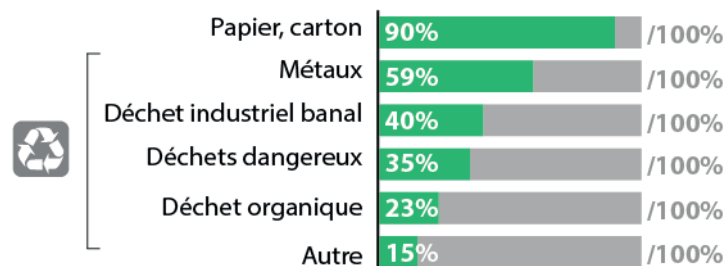
Les entreprises artisanales, composées à 99%* d'entreprises employant moins de 20 salariés, ne sont pas directement impactées par cette mesure. Toutefois, leurs pratiques quotidiennes s'incrivent dans cette démarche de tri : 94% des artisans trient leurs déchets professionnels. S'ils ont pratiquement tous à gérer les déchets de papier et de carton (90% des répondants), ils sont aussi confrontés à une grande diversité de matériaux (métaux, déchets dangereux, déchets organiques) qui nécessitent une prise en charge spécifique. Malheureusement, un artisan sur deux (44%) ne dispose pas d'espaces aménagés pour le tri sélectif.

* données CRMA-URSSAF 2016

A. Triez-vous vos déchets professionnels ?



... lesquels ?



Plusieurs réponses possibles

... Disposez-vous d'un espace aménagé à cet usage ?

56%  OUI

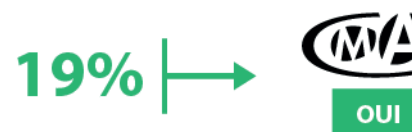
DEMANDES DE CONTACTS DES ARTISANS

A Demandes de contacts des artisans

Pour conclure cette enquête, il était utile de savoir si les artisans souhaitaient être accompagnés par leur Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour réaliser leurs projets de développement : 19% des personnes interrogées ont déclaré vouloir être recontactées par un conseiller.

L'accompagnement souhaité porte sur la réalisation de diagnostics environnementaux, le montage de dossiers de financement pour investir dans du matériel neuf, ou plus globalement, de conseils en développement. Ce sont des compétences spécifiques que les collaborateurs du réseau des CMA mettent au service des artisans.

Demandes de contacts des artisans :





Enquête financée par :

